



**COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LE MINISTRE
DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION**

DU 5 OCTOBRE 2023

La réunion a débuté à 9H35 sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, assisté de ces directeurs de cabinet parmi lesquels M. Laurent VILBOEUF, de Mme Annaïck LAURENT de la DGT, de M. Pierre PRIBILLE, Secrétaire Général des ministères sociaux, de Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, DRH des ministères sociaux, de M. Francis LE GALLOU Directeur de la DFAS, de M. Bruno LUCAS Délégué de la DGEFP, de Mme Géraldine BOFILL et de Mme Fabienne BOUSSIN, Adjointe de la DRH et Cheffes de service à la DRH.

L'ordre du jour de l'invitation était la « présentation des arbitrages et moyens budgétaires alloués au ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, dans le cadre du projet de loi de finances 2024 ».

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

Le ministre nous informe que le budget alloué au ministère, dans le cadre du projet de PLF 2024 est conséquent, à hauteur de 22,7 Md € en AE et 22,4 Md € en CP.

Le gouvernement a axé la mission travail-emploi prioritairement sur l'emploi et la formation, dans son objectif du plein emploi, avec un budget en hausse de 1,7 Md € :

- avec une dotation de 300 M € pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, l'augmentation des effectifs de Pôle Emploi de 300 ETPT, 300 M € pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans le cadre de France Travail qui, dès 2024 constituera un réseau structuré regroupant tous les acteurs –Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi, les collectivités locales et l'Etat, 170 M€ de crédits au titre de la contractualisation avec les conseils départementaux, le déploiement des expérimentations territoriales contre le chômage de longue durée (ETCLD) pour atteindre 85 territoires et un niveau de crédits de 69 M €.
- Un objectif fixé à 1 M d'entrées en apprentissage par an d'ici 2027, avec une prime à l'embauche d'alternant pour une enveloppe de 3,9 Md € en 2024 et 6000 € par contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ; la formation des personnes éloignées de l'emploi notamment sur les métiers en tension, avec un plan d'investissement dans les compétences Pic de 1,4 Md € de nouveaux engagements de l'Etat et une contribution de 0,8 Md € à France Compétences, organisme chargé du financement de la formation professionnelle et de l'alternance, l'insertion par l'activité économique de 1,5 Md €, le maintien des crédits du FNE notamment formation à hauteur de 300 M € .
- La protection des salariés, dans le cadre du renouvellement de la convention Etat et association du fonds paritaire national pour financer les organisations syndicales et patronales dans le but de renforcer et de développer le dialogue social, une augmentation de 2,17 M€ de la contribution annuelle de l'Etat est prévue ; sur la prévention des accidents du travail graves et mortels, le financement de la campagne de communication sera poursuivi et le système d'information, les moyens supports du ministère augmenteront de 3,4 M€ ; un budget de 273 M € sera consacré à la formation des salariés en 2024 et l'action de GPEC sera poursuivie. hors masse salariale. L'ANACT bénéficiera en 2024 d'une augmentation de 1,5M € de la subvention versée par l'Etat afin d'accompagner la réorganisation de l'établissement et l'intégration des associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail mises en œuvre en 2023.

Sur les moyens budgétaires, l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail, programme 111, bénéficie d'un budget en augmentation de 28 % avec des crédits destinés à la mesure d'audience à hauteur de 28,5 M€, la

conception, la gestion et l'évaluation des politiques de l'emploi et du travail de 2%, l'accès et le retour à l'emploi de 33% et l'accompagnement des mutations économiques et le développement de l'emploi de 64%. Les 105 emplois de délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (DARP) seront maintenus.

Le programme 155 est doté d'un budget de 18 M € en 2024 et, et le ministre estime que les effectifs sont stables pour la 2ème année consécutive. Avec un plafond d'emploi fixé, pour 2024, à 7 799 ETPT pour les emplois de l'Etat, soit une augmentation de 7 contre 60 en 2023 tandis que les opérateurs bénéficient de 56 341 EPTP en 2024 soit +300 contre +979 en 2023 les représentants du personnel à l'unanimité cherchent, en vain, la « légère augmentation et donc la stabilité » qui réjouit le ministre car il estime, qu'après une longue période de baisse des effectifs, 2024 sera l'année de la stabilité car aucun poste ne sera restitué aux autres ministères dans le cadre de l'OTE, et le nombre de candidats inscrits au concours d'IT est plus élevé qu'au cours des quatre dernières années et en augmentation de 24% par rapport à 2022, 359 inscrits. Les résultats seront connus le 25 novembre prochain.

Sur les moyens de fonctionnement, 103 M € en AE dont 3,4 M€ pour les mesures nouvelles, le système d'information, le développement de la plateforme, les dépenses de communication notamment sur les accidents du travail graves et mortels. La DGT est chargée de réfléchir sur les mesures qui compléteront le plan des accidents du travail telles que les arrêts de travaux pour absence de protection individuelle pour les travaux en hauteur, par exemple.

La subvention versée à l'INTEFP reste stable en 2024 et le plafond d'emplois reste fixé à 91 ETPT.

Sur les mesures financières, 5 points d'indice seront accordés au 1^{er} janvier 2024 ; le remboursement des transports a été augmenté à hauteur de 75%.

Sur les mesures indemnitaires, 4 M € sont débloqués pour la convergence, qui a débuté par une première étape en 2023 et pour les IT et CT un arbitrage est en cours. Quatre axes sont retenus : le socle de l'IFSE, encouragement de la mobilité des agents liée à la promotion, des mesures spécifiques pour les CT outre la révision du socle 2022 par une enveloppe complémentaire pour les contrôleurs et une enveloppe pour la catégorie C qui n'a pas bénéficié des mesures de convergence.

Le ministre a donné la parole aux représentants du personnel dans l'ordre de la représentativité des organisations syndicales.

Toutes les organisations syndicales ont jugé ces mesures insuffisantes en matière d'effectifs et attendent le résultat des arbitrages.

Pour l'UNSA ITEFA, ce projet de PLF 2024, poursuit, le parti pris, depuis plusieurs années, de la primauté de l'emploi sur le travail.

En effet, le sous-effectif en SIT est devenu structurel tandis que les effectifs des opérateurs augmentent.

L'UNSA ITEFA sera vigilante sur les mesures qui seront prises et continuera à faire entendre sa voix.

La réunion a été close à 10H40 avec le départ du ministre pour une audition au Sénat.

